

# Compte-Rendu de la réunion préparatoire pour la création du CIQ

Roquefort-la-Bédoule le 4 avril 2022

## Présents :

Jean CHENU – Président A.S.L. Villeneuve  
Marc DEL GRAZIA Maire de Roquefort-la-Bédoule  
Marc GALLIANO – Président du CIQ de Roquefort  
Yvan LAURO – Président - A.S.L. Lou Campestre  
Jean François ROCCA Trésorier - A.S.L. Lou Campestre  
Jacques TCHILINGUIRIAN - A.S.L. Lou Campestre

## Excusés :

Marie-Pierre BAUD – Secrétaire - A.S.L. Lou Campestre  
Fayez BRAHIM - A.S.L. Lou Campestre  
Philippe FOURNIER – Secrétaire-adjoint A.S.L. Lou Campestre

## 1° - Présentation du futur Comité d'Intérêts de Quartier qui sera nommé :

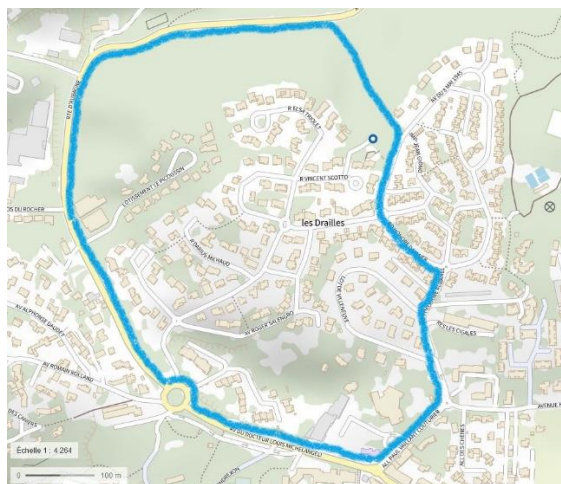
### **C.I.Q. Les Drailles**

Il regroupera dans un premier temps les Associations Syndicales de **Lou Campestre** et **Villeneuve**, pourront ensuite nous rejoindre s'ils le désirent : l'Association Syndicale **Le Picoussin**, qui pour l'instant n'a pas donné de réponse favorable.

Nous avons évoqué la possibilité d'adjoindre, s'ils le désirent, l'association Syndicale **Le Clos du Rocher**, Marc GALLIANO nous fera parvenir leurs coordonnées.

Nous ne prévoyons pas d'inclure la zone de **La plaine du Caire**, composée de quelques habitations et d'une majorité d'entreprises, qui sont plus proches géographiquement du C.I.Q **Les 3C**.

## 2° Plan de la zone d'implantation (communiqué par Marc GALLIANO) :



### 3° - Présentation du logo validé par les participants :



### 4° – Adresse mail :

[ciq.lesdrailles@gmail.com](mailto:ciq.lesdrailles@gmail.com)

### 5° - Budget prévisionnel :

Nous avons prévu dans un premier temps une somme de 2,00 € à l'année, par adhérent sur les deux Associations Syndicales **Lou Campestre** et **Villeneuve** qui ont voté lors de leur assemblée générale respective, leur volonté de création de ce C.I.Q.

Les adhésions étant individuelles, la totalité des Résidents de **ROCA FORTIS**, des **Hauts de ROCA FORTIS** géré par UNICIL et des résidents de **l'immeuble collectif** situé rue Jean Lurçat géré par Carnoux Immobilier, faisant partie intégrante de l' A.S.L. Lou Campestre, seront également convoqués à l'Assemblée Générale constituante.

A la création, les sommes seront prélevées pour 2022 selon la répartition au prorata du nombre d'adhérents de chaque Association syndicale pour être versées sur un compte bancaire ouvert à l'issue de cette A.G. constituante, au cours de laquelle un Conseil d'Administration de 20 personnes maximum sera nommé, qui élira dans la foulée un Bureau composé de 4 à 6 personnes : un Président, un Vice-Président, un Trésorier, un Secrétaire et 2 éventuels adjoints.

Les cotisations aux Fédérations Régionale et Nationale des C.I.Q., représentant la somme de 50,00 € par an seront ensuite payées.

### 6° - Statuts :

Un modèle de statut va être téléchargé sur le site de la Fédération pour être personnalisé à notre C.I.Q.

### 7° - Assemblée générale Constituante :

Une convocation va être envoyée à tous les adhérents pour cette A.G. Constituante au cours de laquelle nous adopterons :

- Les Statuts
- Le Conseil d'administration
- Le Budget

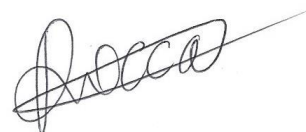
Un Compte-Rendu sera établi à destination de chaque adhérent.

8° Site internet :

Un site internet sera créé pour permettre aux adhérents d'avoir en permanence la totalité des informations à leur disposition.

Rédigé le 9 avril 2022

Jean François ROCCA

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'RoCCA', with a long horizontal stroke extending to the right.